

DECRET N° 2005-057 DU 10 FEVRIER 2005

Portant inscription de commissaires de Police au tableau d'avancement aux grades supérieurs au titre de l'année 2003.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 90-015 du 18 juin 1990 abrogeant l'Ordonnance n° 77-014 du 25 mars 1977 portant création des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- Vu** la loi n° 93-010 du 20 août 1997 portant Statut Spécial des Personnels de la Police Nationale ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001;
- Vu** le décret n° 2003-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-394 du 13 juillet 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation ;
- Vu** le décret n° 90-186 du 20 août 1990 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale de la Police Nationale ;
- Vu** le décret n° 2002-395 du 06 septembre 2002 portant identification des autorités investies du pouvoir de nomination et de promotion des fonctionnaires de Police dans leurs différents grades ;
- Vu** le décret n° 98-387 du 11 septembre 1998 portant reconstitution de carrière des fonctionnaires de Police ;
- Vu** le décret n° 98-375 du 11 septembre 1998 portant reversement, reclassement et avancement des Commissaires de Police ;
- Vu** le décret n° 99-410 du 26 août 1999 portant nomination des commissaires de polices aux grades supérieurs titre des années 1994, 1995, 1996, 1997 et 1998 ;

Vu le décret n° 2000-240 du 28 avril 2000 portant nomination des commissaires de police aux grades supérieurs au titre de l'année 1999 ;

Vu le décret n° 2000-569 du 16 novembre 2000 portant rectificatif du décret n° 99-503 du 25 octobre 1999 portant nomination de monsieur KPEDE Codjo Calixte au grade de commissaire de police de 2^{ème} classe ;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 05 janvier 2005 ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont inscrits au tableau d'avancement aux grades supérieurs au titre de l'année 2003, les Commissaires de Police dont les noms suivent :

A- POUR LE GRADE DE CONTROLEUR GENERAL DE POLICE

1. ANKI-DOSSO Osséni Maïga
2. HINVI Etienne
3. ZOMALETHO Mathias
4. AKOUETE Appolinaire

B- POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE DE POLICE

1. KOUKOUBOU Athanase Bio
2. DADJO Houégban Marius
3. BODJELENOU Noudéou Germain
4. ADOUCO Robert
5. COHOUN Bertin
6. MAMA Yarou Adam
7. GANGO Kouassi Léon
8. ADJOVI Pépin Edmond
9. OKE-VE Noël
10. BOSSOU Emidéou
11. SYLLA ALADJI BONI Mohamed
12. TALON Roger
13. AZELOKONON Benoît
14. AGANI Emmanuel
15. ADANZOUNON Clovis
16. DJIMASSE Emile Florent
17. CLIKAN Kokou Sylvestre

C- POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE PRINCIPAL DE POLICE

1. AFAMBIYI Kangni Nazaire
2. AGBAZAHOU Coassi Yves Simon
3. KOUNDE Damien Jean-Baptiste

D- POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE DE POLICE DE 1^{ère} CLASSE

1. KPEDE Codjo Calixte
2. HOUETO Gbètoho Nestor.

Article 2 : Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation et le Ministre des Finances et de l'Economie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 février 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Cosme SEHLIN.-

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité et de la Décentralisation,

Séidou MAMA SIKA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MISD 4 MFE 4 AUTRES
MINISTERES 18 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-
DCCT-INSAE 3 BCP-CSN -IGAA 3 UNB -FASJEP -ENA 3 INTERESSES 25 JO 1.